



Monsieur Edouard Geffray
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris cedex 07

Bagnolet, le 28 janvier 2026

Monsieur le ministre,

La FSU et le SNASUB-FSU, son syndicat représentant et défendant les personnels secrétaires généraux des établissements scolaires publics, collèges, lycées et lycées professionnels ont appris qu'une proposition de loi visant à mettre la commande publique au service de la souveraineté économique, a été déposée au Sénat à l'initiative de plusieurs sénateurs et sénatrices prévoyant dans son projet d'article 5 un transfert des secrétaires généraux d'EPLÉ à la collectivité locale de rattachement de l'établissement d'affectation.

Ce faisant, c'est l'équipe de direction des EPLÉ aujourd'hui composée d'agent·es de l'État qui serait sous une double autorité hiérarchique, créant des contradictions supplémentaires préjudiciables au fonctionnement des EPLÉ.

Nous vous rappelons par cette correspondance, Monsieur le ministre, notre totale opposition à ce projet, ancien, et une fois encore remis en débat sans argument réellement nouveau, témoignant d'une méconnaissance du fonctionnement réel des EPLÉ.

Comme lors de la discussion concernant le projet de Loi 3 DS promulguée en 2022, notre organisation syndicale est farouchement attachée à ce que les missions des EPLÉ qui relèvent des politiques de l'État soient assumées par des agent·es de l'État, par des fonctionnaires de l'État.

Rappelons ici que nos collègues secrétaires généraux d'établissements scolaires contribuent sous la responsabilité du chef·fe d'établissement aux missions de pilotage, d'encadrement et de gestion de l'EPLÉ, opérateur de l'État en charge de la mise en œuvre de politiques publiques d'enseignement et de politiques éducatives. Elles et ils ne sont donc pas - à aucun titre - des « représentant·es » de la collectivité territoriale au sein de l'EPLÉ.

Et même si des politiques passées de décentralisation ont conféré aux collectivités territoriales de rattachement des compétences qui touchent au bon fonctionnement de nos établissements scolaires (l'hébergement, l'entretien, et la maintenance), rien ne saurait justifier l'éclatement hiérarchique et statutaire des équipes de personnels en charge de la gestion de ces missions dites supports.

Celles-ci sont d'ailleurs très largement liées au fonctionnement pédagogique et administratif des établissements.

.../...

Pouvez-vous nous dire, Monsieur le ministre, quelle est votre position à ce sujet et nous préciser quel avenir le gouvernement réserve-t-il à cette intention portée par le projet d'article 5 de cette proposition de loi ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de nos salutations distinguées.

Caroline Chevé

*Secrétaire générale
de la FSU*



Philippe Lalouette

*Co-Secrétaire général
du SNASUB-FSU*



François Ferrette

*Co-Secrétaire général
du SNASUB-FSU*



Julie Robert

*Co-Secrétaire générale
du SNASUB-FSU*

